

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL 26 NOVEMBRE 2015

Nombre de membres	L'an deux mille quinze, le 26 novembre à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Corneilhan, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président.
En exercice : 54 Présents : 29 Votants : 33 Suffrages exprimés : 33	Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Gérard BARRAU, Alexandra BOUISSY LESTEL, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Alain CARALP, Pierre CROS, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Jean-Pierre LAMBERT, Yann LLOPIS, Jean-Claude MARCHI, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Daniel RENAUD, Patrick SOL, Michel SUERE, Florence TAILLADE, Emmanuel VILLANEUVA, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
Vote	Présent(e)s suppléant(e)s : Madame, Messieurs, Edith FABRE, Michel FARENC, Régis GARCIN, Claude GEISEN, Alain GRENIER, conseillère et conseillers syndicaux suppléants.
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0	Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats : Madame, Messieurs, Gwendoline CHAUDOIR, Guy COMBES, Jordan DARTIER, Bruno ENJALBERT, conseillères et conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs, Gilles D'ETTORE, Florence TAILLADE, Sébastien FREY, Hervé OBIOLS, conseillers syndicaux.
Date de convocation	Absent(e)s excusé(e)s suppléés : Messieurs, Alain BIOLA, Gérard BOYER, Jordan DARTIER, Frédéric LACAS, Stéphane PEPIN-BONET, conseillers syndicaux.
19 NOVEMBRE 2015	Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Guy AMIEL, Francis FORTE, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Stéphane HUGONNET, Pascale LAUGE, Jacques LIBRETTI, Robert MENARD, Jean-Pierre PEREZ, Pierre POLARD, Christine PRADEL, Jean-Claude RENAUD, Edgar SICARD, Christophe THOMAS, Philippe VIDAL, Alain VOGEL-SINGER, Luc ZENON, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.
Date de transmission en sous-préfecture	
.....	
Date d'affichage	Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance : Yann LLOPIS.
.....	
Délibération	OBJET : INDEMNITE ACCESSOIRE
N° 2015-23	<u>Rapporteur : Le Président</u>
Contrôle de légalité	Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ; Vu loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 ; Vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels, de l'État ; Vu la circulaire ministérielle d'application n° 2157 du 11 mars 2008. Afin d'optimiser la gestion du Syndicat Mixte, il est apparu utile de faire réaliser rapidement un audit par un intervenant extérieur à la structure. Cette mission a été confiée au directeur général des services de la ville d'Agde qui a autorisé son directeur à apporter sa contribution en qualité d'auditeur auprès du Syndicat Mixte. Cette activité a été effectuée dans le cadre d'un cumul de rémunération publique, pour une intervention de deux mois du 23 septembre au 23 novembre. Elle a été définie dans une lettre de mission signée par le président le 21 septembre. Les conditions de rémunération sont présentées au comité à la 1 ^{ère} séance qui suit.

Les crédits nécessaires étant prévus au budget de l'exercice, il vous est proposé de fixer l'indemnité accessoire globale à 2910 € brut, versée en une fois.

Ceci exposé, il vous est soumis :

- **D'APPROUVER** l'indemnité accessoire dans les conditions définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité Syndical, **PREND ACTE** de cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,


Le Président,
Gilles D'ETTORE